



Let's leave our children a living planet

Africa Programme



April 11, 2002

Success Stories

Gifts to the Earth

Projects

Newsroom

June 28, 2001

COMMUNIQUE DE PRESSE

Accords de pêche équitables compatibles avec une exploitation durable des ressources halieutiques

Le Bureau pour la Conservation Marine du WWF (World Wide Fund for Nature / Fonds Mondial pour la Nature) basée à Dakar, NOVIB (ONG Néerlandaise d'Appui au Développement), la FENAGIE (Fédération Nationale des GIE de Pêche du Sénégal) et SCOMBER (Bureau Néerlandais de Conseil en Gestion des Ressources Halieutiques), ont organisé du 27 au 29 mars 2001 à Saly Portudal (Sénégal) un atelier sur « **La promotion d'accords de pêche équitables compatibles avec une exploitation durable des ressources halieutiques** ». Cette rencontre a bénéficié de l'appui financier de David and Lucie Packard Foundation (USA).

A cet atelier ont pris part 48 participants venant du Sénégal (24), des autres pays de l'Afrique de l'Ouest (12), du Pacifique (2), d'Europe (9) et des USA (1). Vingt-deux communications abordant les différents aspects des accords de pêche ont été présentées.

Les travaux ont permis d'aboutir aux recommandations et résultats suivants :

- Les participants ont unanimement loué l'initiative du WWF qui a réalisé un manuel de négociation des accords de pêche. Ils ont toutefois souligné que des modifications sont nécessaires pour adapter ce manuel au contexte de la sous région ouest-africaine.
- Il a été constaté que les accords Sud-Sud connaissent beaucoup de problèmes dans l'application du principe de réciprocité du fait des intérêts divergents des parties contractantes. Il a été recommandé d'examiner la possibilité de paiement de contreparties financières à l'instar des accords Nord-Sud.
- L'expérience du Pacifique en matière de négociation des accords de pêche a fortement été appréciée. Le groupe de travail sur les aspects internationaux et sous régionaux a recommandé que la Commission Sous Régionale des Pêches (CSRP) joue un rôle catalyseur pour que les Etats membres de la sous région s'inspirent de l'exemple du Pacifique. Pour ce faire, il est nécessaire que les moyens de la CSRP soient renforcés ;
- Il a été recommandé que les accords de pêche soient pris en compte dans les plans de gestion des pêcheries ;
- En considérant le rôle bénéfique des Aires Protégées Marines sur la conservation des ressources marines, sa fonction "d'ensemencement" des pêcheries adjacentes et en tenant compte du contexte actuel de raréfaction des ressources, il a été recommandé qu'une part des contreparties financières provenant des accords de pêche soit affectée à l'aménagement et à la gestion des Aires Protégées Marines (AMP) ;

- Un examen de l'impact des subventions des pays de pêche lointaines à leur armement mérite d'être réalisé ;
- L'atelier a recommandé une plus grande transparence des processus décisionnels de la négociation des accords de pêche ;
- Les participants ont recommandé que les dispositions prévues dans le manuel du WWF pour protéger la pêche artisanale soient appliquées à la pêche nationale en entier et non uniquement à la pêche artisanale du pays côtier ;
- Il est urgent de déterminer la valeur financière des ressources allouées dans le cadre des accords de pêche afin de pouvoir fixer de manière plus équitable les contreparties financières ;
- Dans le contexte sous régional actuel de surexploitation de beaucoup de stocks, les Etats côtiers doivent évaluer les impacts des accords précédents avant d'en signer de nouveaux ;
- L'atelier a recommandé le renforcement des capacités sous régionales de Suivi, Contrôle et Surveillance des pêcheries en mettant en place un registre sous régional des navires, en créant un comité sous régional de suivi des accords de pêche et en coordonnant davantage les activités de surveillance;
- L'atelier a permis de définir les grandes lignes d'un projet sous régional sur les accords de pêche.

A la suite de cet atelier, il est prévu une autre rencontre qui aura probablement lieu en Mauritanie, entre août et septembre 2001, sur l'harmonisation conditions et modalités minimales d'accès aux zones de pêche.

Pour en savoir plus :

Contacts :

Dr Papa Samba DIOUF
WWF- WARPO
Bureau de la Conservation Marine
Sacré Cœur III, n° 9446
Dakar, SENEGAL Tél. / Fax : 221 827 37 86
E-mail : psdioufwwf@tpsnet.sn

Kees LANKESTER
Scomber Consultancy
Eerste Helmersstraat 183 III
NL-1054 DT Amsterdam
Tél. 31 20 612 2843
Fax : 31 20 689 5282
E-mail : k.lankester@scomber.nl

Frédéric BAMBARA
WWF - WARPO
9, rue Cannas, Cocody Danga
Cote d'Ivoire
Tél. : 225 22 44 87 86
Fax : 225 22 44 87 74
E-mail : fbambara@wwfwarpo.ci